

Titulaires présents de l'Agglomération Pays Basque		Excusés Agglomération Pays Basque	
ACCOCEBERRY Ximun	GOYHETCHE Ramuntxo	BLEUZE Anthony	
APRENDISTEGUY Franck	GOYTY Xalbat	ETCHALUS Jacques	
BERARD Marc	GUILLEMIN Alexandra	ETCHEBARNE Sébastien	
BERROGAIN Patricia	HARAN Gilles	GOURGUES Jean-Paul	
BISAUTA Joel	HIRIBARREN Mixel	GUERIN Philippe	
BOURASSEAU Matthieu	ITHURBURUA Daniel	HARDOUIN TORRE Laurence	
CHRISTY Léon	ITHURSARRY Irene	MAZAIN Eric	
CIER Vianney	JAUREGUY Christophe	MOUHICA Jean-Pierre	
CORREGÉ Loïc	KEHRIG-COTTENÇON Chantal	NABARRA Dorothee	
DE FAILLY Anne-Catherine	LACASSAGNE Alain	ROTETA Jérôme	
DEMANGE Jean-Marie	LARRALDE André	SAULNIER Jacques-Emmanuel	
DESTIZON Patrick	LARRANDABURU Alexis	SEVILLA Lionel	
DIRATCHETTE Emile	LASCUBE Grégoire		
DUHALDE Xabi	LEHMAN Jean-Pierre		
DULIN Geneviève	MAILHARIN Jean-Claude		
DUPIN Frédéric	OÇAFRAIN Jean-Marc		
DURONEA Pierre	OÇAFRAIN Jean-Paul		
ERREMUNDEGUY Joseba	OILLARBURU Xavier		
ETCHEBER Peio	ROUGET Piero		
ETCHELECU Jacques	SCHWEIGHOFFER Fabien		
ETCHEMENDY René	TARANTOLA Marie		
FOURTIC Bruno	WEISE-HEMERY Gabrielle		
GENIN Patrick			

Titulaires présents de la Communauté de Communes du Seignanx		Excusés Communauté de Communes du Seignanx	
CAZALIS Isabelle	LESTANGUET Jean-Romain	GARANS Christophe	
HERBERT Didier	PEYNOCHE Gilles	ZACCARI Elodie	

Suppléants présents mandatés par des titulaires		Procurations de titulaires excusés à des titulaires	
Titulaires excusés	Suppléants désignés	Titulaires excusés	Titulaires désignés
GARANS Christophe	PETRIACQ Laurent	BLEUZE Anthony	LASCUBE Grégoire
GOURGUES Jean-Paul	BERASSEN Fabrice	ETCHALUS Jacques	DESTIZON Patrick
NABARRA Dorothee	ROZERON Bénédicte	HARDOUIN TORRE Laurence	LACASSAGNE Alain
ZACCARI Elodie	LANNEBERE Pascal	SEVILLA Lionel	CORREGÉ Loïc

Absents : (CAPB) DURRUTY Sylvie, IDIART Peio, SAINT ESTEBEN Marie.

Date d'envoi de la convocation : 13 mai 2026
Délégués titulaires en exercice : 66
Membres titulaires et suppléants présents : 53
Membres votants (présents ou représentés) : 57

Président de séance : Peio ETCHEBER
Secrétaire de séance : Joseba ERREMUNDEGUY

Le conseil syndical s'est réuni à Itxassou (Salle Sanoki) le 21 mai 2026 à 18h30 et a délibéré sur la question suivante :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.
Certifié exécutoire - Transmis au contrôle de légalité le : 22/05/2026

OJ n°4 - Administration Générale : Election aux Vice-présidences et des autres membres du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT

Rapporteur : Peio ETCHEBER, Président

Le Président rappelle les modalités d'élection des vice-présidents et conseillers membres du Bureau :

Les dispositions de droit commun concernant l'élection des délégués du Syndicat Mixte du SCoT PBS prévoient qu'en application des dispositions de l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le doyen d'âge est déclaré élu.

Il est procédé successivement à l'élection de chacune des 2 Vice-Présidences et des 22 membres du bureau **au scrutin uninominal à trois tours**, excluant par conséquent de pouvoir recourir au scrutin de liste. Ce mode de scrutin, individuel, exclut par conséquent toute obligation de parité.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Aucune disposition réglementaire n'impose un acte de candidature préalable pour l'élection aux fonctions de vice-président ou de membre du Bureau. Il n'est donc pas nécessaire d'avoir été candidat aux deux premiers tours pour pouvoir poser sa candidature au troisième tour.

Il sera procédé en premier lieu à l'élection des 2 Vice-Présidences puis à l'élection des autres membres du Bureau, par rang de préséance.

Le Président déclare le scrutin ouvert.

Election à la 1^{ère} Vice-présidence :

Candidat : **Didier HERBERT**

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes : 57

A déduire : bulletins blancs, bulletins nuls : 1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 56

Majorité absolue : 29

A OBTENU :

Monsieur Didier HERBERT : 56 voix

➔ **Monsieur Didier HERBERT** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 1^{er} Vice-président.

Election à la 2^{ème} Vice-présidence :

Candidat : **Mizel HIRIBARREN**

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes : 57

A déduire : bulletins blancs, bulletins nuls : 4

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 53

Majorité absolue : 27

A OBTENU :

Monsieur Mizel HIRIBARREN : 53 voix

→ **Monsieur Mizel HIRIBARREN** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 2^{ème} Vice-président.

Election du 4^{ème} membre du Bureau :

Candidat : **Gilles PEYNOCHE**

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes : 57

A déduire : bulletins blancs, bulletins nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 57

Majorité absolue : 29

A OBTENU :

Monsieur Gilles PEYNOCHE : 57 voix

→ **Monsieur Gilles PEYNOCHE** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 4^{ème} membre du Bureau.

Election du 5^{ème} membre du Bureau :

Candidat : **Marc BÉRARD**

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes : 57

A déduire : bulletins blancs, bulletins nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 57

Majorité absolue : 29

A OBTENU :

Monsieur Marc BÉRARD : 57 voix

→ **Monsieur Marc BÉRARD** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 5^{ème} membre du Bureau.

Election du 6^{ème} membre du Bureau :

Candidat : **Patrick DESTIZON**

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes : 57

A déduire : bulletins blancs, bulletins nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 57

Majorité absolue : 29

A OBTENU :

Monsieur Patrick DESTIZON : 57 voix

➔ **Monsieur Patrick DESTIZON** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 6^{ème} membre du Bureau.

Election du 7^{ème} membre du Bureau :

Candidat : **Alain LACASSAGNE**

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes : 57

A déduire : bulletins blancs, bulletins nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 57

Majorité absolue : 29

A OBTENU :

Monsieur Alain LACASSAGNE : 57 voix

➔ **Monsieur Alain LACASSAGNE** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 7^{ème} membre du Bureau.

Election du 8^{ème} membre du Bureau :

Candidat : **Grégoire LASCUBÉ**

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes : 57

A déduire : bulletins blancs, bulletins nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 57

Majorité absolue : 29

A OBTENU :

Monsieur Grégoire LASCUBÉ : 57 voix

➔ **Monsieur Grégoire LASCUBÉ** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 8^{ème} membre du Bureau.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Election du 9^{ème} membre du Bureau :

Candidat : **Sébastien ETCHEBARNE**

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes : 57
A déduire : bulletins blancs, bulletins nuls : 0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 57
Majorité absolue : 29

A OBTENU :

Monsieur Sébastien ETCHEBARNE : 57 voix

➔ **Monsieur Sébastien ETCHEBARNE** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 9^{ème} membre du Bureau.

Election du 10^{ème} membre du Bureau :

Candidat : **Ramuntxo GOYHETCHE**

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes : 57
A déduire : bulletins blancs, bulletins nuls : 0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 57
Majorité absolue : 29

A OBTENU :

Monsieur Ramuntxo GOYHETCHE : 57 voix

➔ **Monsieur Ramuntxo GOYHETCHE** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 10^{ème} membre du Bureau.

Election du 11^{ème} membre du Bureau :

Candidat : **Christophe JAUREGUY**

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes : 57
A déduire : bulletins blancs, bulletins nuls : 0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 57
Majorité absolue : 29

A OBTENU :

Monsieur Christophe JAUREGUY : 57 voix

➔ **Monsieur Christophe JAUREGUY** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 11^{ème} membre du Bureau.

Election du 12^{ème} membre du Bureau :

Candidat : **Piero ROUGET**

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes : 57

A déduire : bulletins blancs, bulletins nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 57

Majorité absolue : 29

A OBTENU :

Monsieur Piero ROUGET : 57 voix

→ **Monsieur Piero ROUGET** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 12^{ème} membre du Bureau.

Election du 13^{ème} membre du Bureau :

Candidat : **Vianney CIER**

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes : 57

A déduire : bulletins blancs, bulletins nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 57

Majorité absolue : 29

A OBTENU :

Monsieur Vianney CIER : 57 voix

→ **Monsieur Vianney CIER** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 13^{ème} membre du Bureau.

Election du 14^{ème} membre du Bureau :

Candidat : **Bruno FOURTIC**

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes : 57

A déduire : bulletins blancs, bulletins nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 57

Majorité absolue : 29

A OBTENU :

Monsieur Bruno FOURTIC : 57 voix

→ **Monsieur Bruno FOURTIC** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 14^{ème} membre du Bureau.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.
Certifié exécutoire - Transmis au contrôle de légalité le : 22/05/2026

Election du 15^{ème} membre du Bureau :

Candidat : **Emile DIRATCHETTE**

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes : 57

A déduire : bulletins blancs, bulletins nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 57

Majorité absolue : 29

A OBTENU :

Monsieur Emile DIRATCHETTE : 57 voix

→ **Monsieur Emile DIRATCHETTE** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 15^{ème} membre du Bureau.

Election du 16^{ème} membre du Bureau :

Candidat : **Gilles HARAN**

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes : 57

A déduire : bulletins blancs, bulletins nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 57

Majorité absolue : 29

A OBTENU :

Monsieur Gilles HARAN : 57 voix

→ **Monsieur Gilles HARAN** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 16^{ème} membre du Bureau.

Election du 17^{ème} membre du Bureau :

Candidat : **Jean-Claude MAILHARIN**

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes : 57

A déduire : bulletins blancs, bulletins nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 57

Majorité absolue : 29

A OBTENU :

Monsieur Jean-Claude MAILHARIN : 57 voix

→ **Monsieur Jean-Claude MAILHARIN** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 17^{ème} membre du Bureau.

Election du 18^{ème} membre du Bureau :

Candidat : **Daniel ITHURBURUA**

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes : 57

A déduire : bulletins blancs, bulletins nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 57

Majorité absolue : 29

A OBTENU :

Monsieur Daniel ITHURBURUA : 57 voix

→ **Monsieur Daniel ITHURBURUA** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 18^{ème} membre du Bureau.

Election du 19^{ème} membre du Bureau :

Candidat : **Jean-Marc OÇAFRAIN**

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes : 57

A déduire : bulletins blancs, bulletins nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 57

Majorité absolue : 29

A OBTENU :

Monsieur Jean-Marc OÇAFRAIN : 57 voix

→ **Monsieur Jean-Marc OÇAFRAIN** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 19^{ème} membre du Bureau.

Election du 20^{ème} membre du Bureau :

Candidat : **Geneviève DULIN**

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes : 57

A déduire : bulletins blancs, bulletins nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 57

Majorité absolue : 29

A OBTENU :

Madame Geneviève DULIN : 57 voix

→ **Madame Geneviève DULIN** ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 20^{ème} membre du Bureau.

Election du 21^{ème} membre du Bureau :

Candidat : **Jacques ETCHELECU**

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes : 57

A déduire : bulletins blancs, bulletins nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 57

Majorité absolue : 29

A OBTENU :

Monsieur Jacques ETCHELECU : 57 voix

➔ **Monsieur Jacques ETCHELECU** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 21^{ème} membre du Bureau.

Election du 22^{ème} membre du Bureau :

Candidat : **René ETCHEMENDY**

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes : 57

A déduire : bulletins blancs, bulletins nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 57

Majorité absolue : 29

A OBTENU :

Monsieur René ETCHEMENDY : 57 voix

➔ **Monsieur René ETCHEMENDY** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 22^{ème} membre du Bureau.

Election du 23^{ème} membre du Bureau :

Candidat : **André LARRALDE**

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes : 57

A déduire : bulletins blancs, bulletins nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 57

Majorité absolue : 29

A OBTENU :

Monsieur André LARRALDE : 57 voix

➔ **Monsieur André LARRALDE** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 23^{ème} membre du Bureau.

Election du 24^{ème} membre du Bureau :

Candidat : **Ximun ACCOCEBERRY**

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes : 57

A déduire : bulletins blancs, bulletins nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 57

Majorité absolue : 29

A OBTENU :

Monsieur Ximun ACCOCEBERRY : 57 voix

→ **Monsieur Ximun ACCOCEBERRY** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 24^{ème} membre du Bureau.

Election du 25^{ème} membre du Bureau :

Candidat : **Aucun**

S'agissant de ce dernier siège, il sera procédé à une élection ultérieurement.

En conséquence, les élus du Bureaux :

Fonction	NOM Prénom	EPCI	Pôle territorial
<i>Président</i>	ETCHEBER Peio	CAPB	Amikuze
1er Vice-Président	HERBERT Didier	Seignanx	
2e Vice-Président	HIRIBARREN Mizel	CAPB	Errobi
4e membre du Bureau	PEYNOCHE Gilles	Seignanx	
5e membre du Bureau	BERARD Marc	CAPB	Côte Basque Adour
6e membre du Bureau	DESTIZON Patrick	CAPB	Côte Basque Adour
7e membre du Bureau	LACASSAGNE Alain	CAPB	Côte Basque Adour
8e membre du Bureau	LASCUBE Grégoire	CAPB	Côte Basque Adour
9e membre du Bureau	ETCHEBARNE Sébastien	CAPB	Sud Pays Basque
10e membre du Bureau	GOYHETCHE Ramuntxo	CAPB	Sud Pays Basque
11e membre du Bureau	JAUREGUY Christophe	CAPB	Sud Pays Basque
12e membre du Bureau	ROUGET Piero	CAPB	Errobi
13e membre du Bureau	CIER Vianney	CAPB	Nive Adour
14e membre du Bureau	FOURTIC Bruno	CAPB	Nive Adour
15e membre du Bureau	DIRATCHETTE Emile	CAPB	Pays de Hasparren
16e membre du Bureau	HARAN Gilles	CAPB	Pays de Hasparren
17e membre du Bureau	MAILHARIN Jean-Claude	CAPB	Amikuze
18e membre du Bureau	ITHURBURUA Daniel	CAPB	Garazi-Baïgori
19e membre du Bureau	OÇAFRAIN Jean-Marc	CAPB	Garazi-Baïgori
20ème membre du Bureau	DULIN Geneviève	CAPB	Pays de Bidache
21er membre du Bureau	ETCHELECU Jacques	CAPB	Pays de Bidache
22e membre du Bureau	ETCHEMENDY René	CAPB	Iholdi-Oztibarre
23e membre du Bureau	LARRALDE André	CAPB	Iholdi-Oztibarre
24e membre du Bureau	ACCOCBERRY Ximun	CAPB	Soule-Xiberoa
25e membre du Bureau	-	CAPB	Soule-Xiberoa

Le Président,
Peio ETCHEBER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.
Certifié exécutoire - Transmis au contrôle de légalité le : 22/05/2026